



**Société coopérative Bio26**

Route de la Broye 34  
1700 Fribourg-Freiburg  
[info@bio26.ch](mailto:info@bio26.ch)  
[www.bio26.ch](http://www.bio26.ch)

**Société coopérative Bio26**

# **Procès-verbal**

## **1ère assemblée générale**

Date : 12 juin 2022  
Heure : 17 h 15 à 17 h 25  
Lieu : Tour Vagabonde, Parc de la Poya, Fribourg  
Présents : Urs Gfeller (président)  
Vincenzo Abate (vice-président)  
Jérémy Delabays  
Guido Flammer  
Stéphane Rumpf (secrétaire)  
Kuno Werro  
Stefan Krähenbühl  
Jean-Marc Fries (procès-verbal)  
78 membres  
divers sympathisants  
Excusés : Markus Koch (trésorier)  
Frédéric Zosso  
Helene Zenhäusern  
divers membres

### **1. Bienvenue et ouverture**

Le président souhaite la bienvenue aux membres et sympathisants et remercie l'équipe de la Tour Vagabonde pour son hospitalité. Il annonce une première bonne nouvelle : Bio26 a gagné le prix du public du prix à l'innovation agricole du canton de Fribourg, doté de 5'000 francs !

Il salue également les participants de langue allemande. Il informe que la séance est tenue en français, comme annoncé au préalable, mais que tous les documents sont également disponibles en allemand. Il est possible de poser des questions et prendre la parole en allemand, et la réponse sera également en allemand.

Il présente le programme de l'assemblée. Elle commence par une brève partie statutaire, suivi directement par la présentation de l'état actuel du projet. La soirée se termine par une dégustation de produits et boissons bio des membres actifs de Bio26.

Le président ouvre la toute première assemblée générale de la Société coopérative Bio26. Il informe que plusieurs personnes se sont excusées pour cette assemblée.

Le président constate que l'invitation avec l'ordre du jour a été envoyée conformément aux statuts et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il désigne Sylvain Coquoz et Christophe Grivet comme scrutateurs et Jean-Marc Fries comme rédacteur du procès-verbal.

L'ordre du jour est approuvé sans remarques.

## 2. Approbation de la charte

La charte est le document qui informe le public sur les valeurs et les principes du magasin. Sur la base de cette charte, le comité établit un règlement intérieur du magasin pour régler les détails.

Le président présente les points centraux de la charte :

- Production bio basée sur le cahier des charges de Bio Suisse
- Limitation du lieu géographique de la production
- Présence des producteurs dans le magasin
- Le magasin de producteurs porte les valeurs de la solidarité autour d'une gérance collective

**Décision :** La charte est approuvée à l'unanimité.

## 3. Élections

Le président informe sur les élections qui ont eu lieu lors de l'assemblée constitutive du 20 janvier 2022 et présente les personnes :

- Président : Urs Gfeller, élu pour la période 2022 à 2026
- Membres du comité : Vincenzo Abate (vice-président), Jérémie Delabays, Guido Flammer, Markus Koch (trésorier), Stéphane Rumpf (secrétaire) et Kuno Werro, élus pour la période 2022 à 2026.

D'autres personnes qui complètent l'équipe de Bio26 sont Stefan Krähenbühl, Frédéric Zosso, Helene Zenhäusern et Jean-Marc Fries.

### Élection de l'organe de révision

Pour une société coopérative avec presque 300 membres, il faut un organe de révision. Bio26 veut mener une politique de transparence maximale envers les personnes qui lui font confiance en ayant acheté des parts sociales.

Le comité a choisi une société bien connue, basée à Fribourg, qui propose un tarif spécial en soutien du projet.

**Décision :** La société Fidustrust Revision SA (M. Gilles Python) est élu à l'unanimité comme organe de révision pour l'exercice administratif 2022.

## 4. Proposition des membres

Selon les statuts, les membres ont eu l'occasion de faire des propositions, ce qui est mentionné sur l'ordre du jour. Aucune proposition n'est parvenue dans les délais.

Ayant traité tous les points sur l'ordre du jour, le président close officiellement la partie statutaire et remercie les membres de leur participation.

La partie statutaire de l'assemblée générale est suivie par une présentation du projet (avancement, nouveau logo, aménagement du local, budget d'investissements, financement, statistique des membres, prochains délais) et des producteurs et leurs filières. Le président et les membres du comité répondent à des nombreuses questions.

À 18 h 25, le président close l'assemblée et invite les participants à la dégustation.

Fribourg, le 14 juin 2022

Le rédacteur du procès-verbal :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Fries', is written over the printed name.

Jean-Marc Fries